

Règlement NM salle de l' Epine et Créneaux escalade Neige et Montagne

	lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	samedi									
Sites et encadrants et correspondants NM	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex Manu	Gymnase Bouteron ASPPT	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex François, Charles	CROIZAT Bloc (Olivier, Robin NM)	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex François, Charles	Gymnase Pierre COT Jean Marc ASPPT	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex Lisa, manu durant congé maternité	CROIZAT Bloc (Yannick, J Luc, Joel B. NM)	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex Manu	Gymnase de l'Epine La Motte Servolex Manu					
12h 13h 14h															
				Adultes LIBRE											
17h30/19h	collégiens complet		collégiens complet		Les solides 8/10 ans complet		Les mordus 9/10 complet		Les Pitchounes 7/9 ans débutants complet		17h30/19h				
19h 20h	Adultes LIBRE	module gestes, placements et 6 ados 16/17ans complet	Adultes LIBRE	Adultes module perfectionnement		Adultes LIBRE	Les Lycéens complet	Adultes LIBRE (maxi 6)	Adultes LIBRE	module perfectionnement et 3 ados 16/17 ans	Adultes LIBRE	Adultes LIBRE	module sécurité adultes		19h 20h
21h 22h															21h 22h

Losque vous grimpez dans une salle autre que l'Epine: Munissez-vous de votre licence FFME 2018 et présentez la sur demande en précisant que vous êtes sur le créneau ASPPT.

Règlement Association Neige et Montagne pour grimper sur le mur à cordes du gymnase de l'Epine:

Vous devez être licencié FFME pour la saison 2018, adhérent de l'Association Neige et Montagne ou de l'ASPPT.

Tout nouvel adhérent doit se signaler au Responsable de salle qui aura avec lui, un entretien à propos des règles fondamentales de sécurité et, qui assistera au moins à la première grimpe de la cordée et apportera les correctifs nécessaires.

Toutes les cordées doivent connaître et appliquer les mesures et gestes de sécurité prescrits par la FFME et décrits sur le site FFME.fr

Un grimpeur constatant une prise cassée ou ébréchée (risque de blessure) démonte cette prise. Tout grimpeur constatant une anomalie sur le mur ou sur le matériel doit immédiatement le signaler au responsable de salle.

Les responsables de salle dans les plages horaires 17h30/19h et 9h/12h sont les encadrants diplômés d'Etat.

Le responsable de salle dans les plages horaires 19/22h est Jean Claude PREYNAT. Lorsqu'il s'absentera, il choisira un remplaçant bénévole en possession d'un téléphone portable. Son nom sera porté à la connaissance des participants au créneau concerné.

En fin de session, les adhérents : plient les cordes suspendues aux relais, rangent et fixent les tapis 2 par 2 contre le pan. Tapis campés contre le mur (longueur sur le sol et côté velcro contre le mur). Ils repositionnent les pans inclinables contre le mur. **L'extincteur fixé en fond de mur d'escalade doit rester visible depuis la salle.**

Le matériel baudriers, mousquetons, descendeurs et dégaines doit être restitué et rangé à sa place à l'issue du créneau.

La trousse des premiers secours est à disposition des responsables de salle.

Le défibrillateur est à disposition dans un coffre bois à droite de la sortie de la salle.

Les numéros d'appels d'urgence: Sapeurs -Pompiers 18 ou 112, SAMU 15. Un téléphone fixe est suspendu sur le mur de droite à l'entrée du gymnase.



La MOTTE SERVOLEX Le 16 octobre 2017
Jean Claude PREYNAT Responsable Section Escalade
Association NEIGE et MONTAGNE
<http://www.neige-et-montagne.org/>
escaladeneigemontagne@gmail.com